



PROJET DE CENTRALE SOLAIRE SUR UNE ANCIENNE CARRIERE — COMMUNE DE CHAMBORNAY-LES- BELLEVAUX (70)

Résumé non technique

Rapport d'EODD Ingénieurs Conseils

11/06/2021

SOMMAIRE

1.	CONTEXTE DU PROJET	3
2.	CARACTERISTIQUES DU PROJET	6
3.	SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	8
3.1	DONNEES D'URBANISME ET RESEAUX DIVERS.....	9
3.2	MILIEU HUMAIN.....	10
3.3	SANTE ET CADRE DE VIE	11
3.4	MILIEU PHYSIQUE	12
3.5	RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES.....	13
3.6	PAYSAGE ET PATRIMOINE CULTUREL.....	15
3.7	MILIEU NATUREL.....	16
4.	SYNTHESE DES EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT, DES MESURES PROJETEES ET DES EFFETS RESIDUELS	20
4.1	EN PHASE TRAVAUX	21
4.2	EN PHASE EXPLOITATION	25
4.3	MILIEU NATUREL.....	28
4.4	INTEGRATION PAYSAGERE.....	32
5.	MESURES DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET PERFORMANCIEL.....	34
6.	SANTE PUBLIQUE – VOLET SANITAIRE	35

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU SITE	4
FIGURE 2 : DELIMITATION DES ZONES ET EQUIPEMENTS COMPOSANT LE SITE D'IMPLANTATION DE LA CENTRALE SOLAIRE	5
FIGURE 3 : PLAN D'IMPLANTATION DU PROJET DE CENTRALE SOLAIRE SUR LE SITE DE CHAMBORNAY (SOURCE : GDS).....	7
FIGURE 4 : EXTRAIT DES SERVITUDES	9
FIGURE 5 : ACTIVITES ENVIRONNANTES.....	10
FIGURE 6 : ACCES AU SITE	11
FIGURE 7 : EXTRAIT CARTE GEOLOGIQUE	12
FIGURE 8 : RESEAU HYDROGRAPHIQUE SUR LE SITE	13
FIGURE 9 : ALEA RETRAIT/GONFLEMENT DES ARGILES.....	14
FIGURE 10 : CAVITES SOUTERRAINES	14
FIGURE 11 : ETUDE DE PERCEPTION	15
FIGURE 12 : MONUMENTS HISTORIQUES.....	15
FIGURE 13 : LOCALISATION DES ZNIEFF DANS LES AIRES D'ETUDE	17
FIGURE 14 : LOCALISATION DES APPB DANS LES AIRES D'ETUDE	17
FIGURE 15 : HABITATS NATURELS DES AIRES D'ETUDE IMMEDIATE ET RAPPROCHEE.....	18
FIGURE 16 : SYNTHESE DES ENJEUX DE L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE.....	19
FIGURE 17 : LOCALISATION DES POINTS DE VUE DU SITE D'ETUDE ET DU PERIMETRE D'IMPLANTATION DU PROJET	32
FIGURE 18 : VUES ACTUELLES ET PROJETEEES (PHOTOMONTAGES) DU SITE	33

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL – DONNEES D'URBANISME ET RESEAUX DIVERS.....	9
TABLEAU 2 : SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL – MILIEU HUMAIN	10
TABLEAU 3 : SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL – SANTE ET CADRE DE VIE.....	11
TABLEAU 4 : SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL – SANTE ET CADRE DE VIE.....	11
TABLEAU 5 : SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL – MILIEU PHYSIQUE.....	12
TABLEAU 6 : SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL – RISQUES	13
TABLEAU 7 : SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL – PAYSAGE ET PATRIMOINE CULTUREL.....	15
TABLEAU 8 : ESPACES PROTEGES ET D'INVENTAIRE DANS UN PERIMETRE DE 5 KM AUTOUR DU PERIMETRE DU SITE	16
TABLEAU 9 : SYNTHESE DES INVENTAIRES NATURALISTES	19
TABLEAU 10 : IMPACTS ET MESURES EN PHASE TRAVAUX	21
TABLEAU 11 : IMPACTS ET MESURES EN PHASE D'EXPLOITATION.....	25
TABLEAU 12 : IMPACTS ET MESURES POUR LE MILIEU NATUREL	28

1. CONTEXTE DU PROJET

Ce document constitue le résumé non technique de l'étude d'impact environnemental concernant la mise en exploitation d'une centrale solaire sur la commune de Chambornay-lès-Bellevaux, dans le département de Haute-Saône (70).

La demande du projet solaire est portée par la société GDSOL 107.

Le projet consiste en la mise en œuvre d'une centrale solaire sur une ancienne carrière est localisé sur deux communes : Chambornay-lès-Bellevaux et Cirey, dans le département de la Haute-Saône (70) en région Bourgogne-Franche-Comté. Le site est accessible depuis la Route Départementale RD209.

L'extrait de carte en Figure 1 permet une localisation plus précise du site. Le projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales de la section ZC pour la commune de Chambornay-lès-Bellevaux et ZO pour la commune de Cirey. La surface parcellaire est d'environ 11 hectares, l'emprise de l'aire d'étude correspond à une surface d'environ 6,5 ha pour une surface de projet de 4,6 ha.

Depuis la mise à l'arrêt de l'exploitation du site, il est à noter une végétalisation partielle du site : la partie centrale de la zone d'étude laisse apparaître l'ancienne carrière désaffectée. Cette zone est entourée de zones à végétations diverses. Il est à noter également la présence de deux friches arbustives humides. La localisation de ces différents éléments est reprise dans la Figure 2.

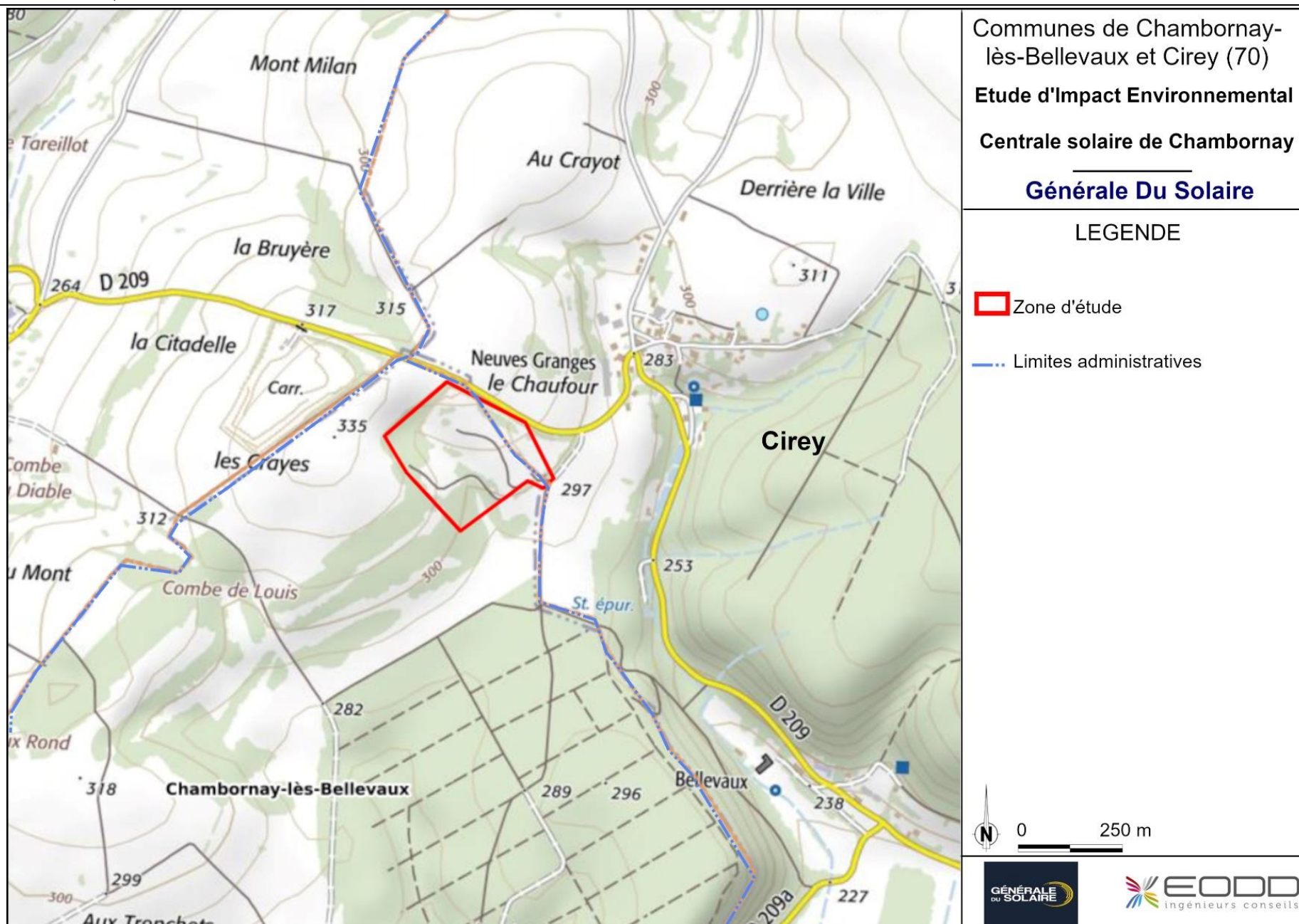
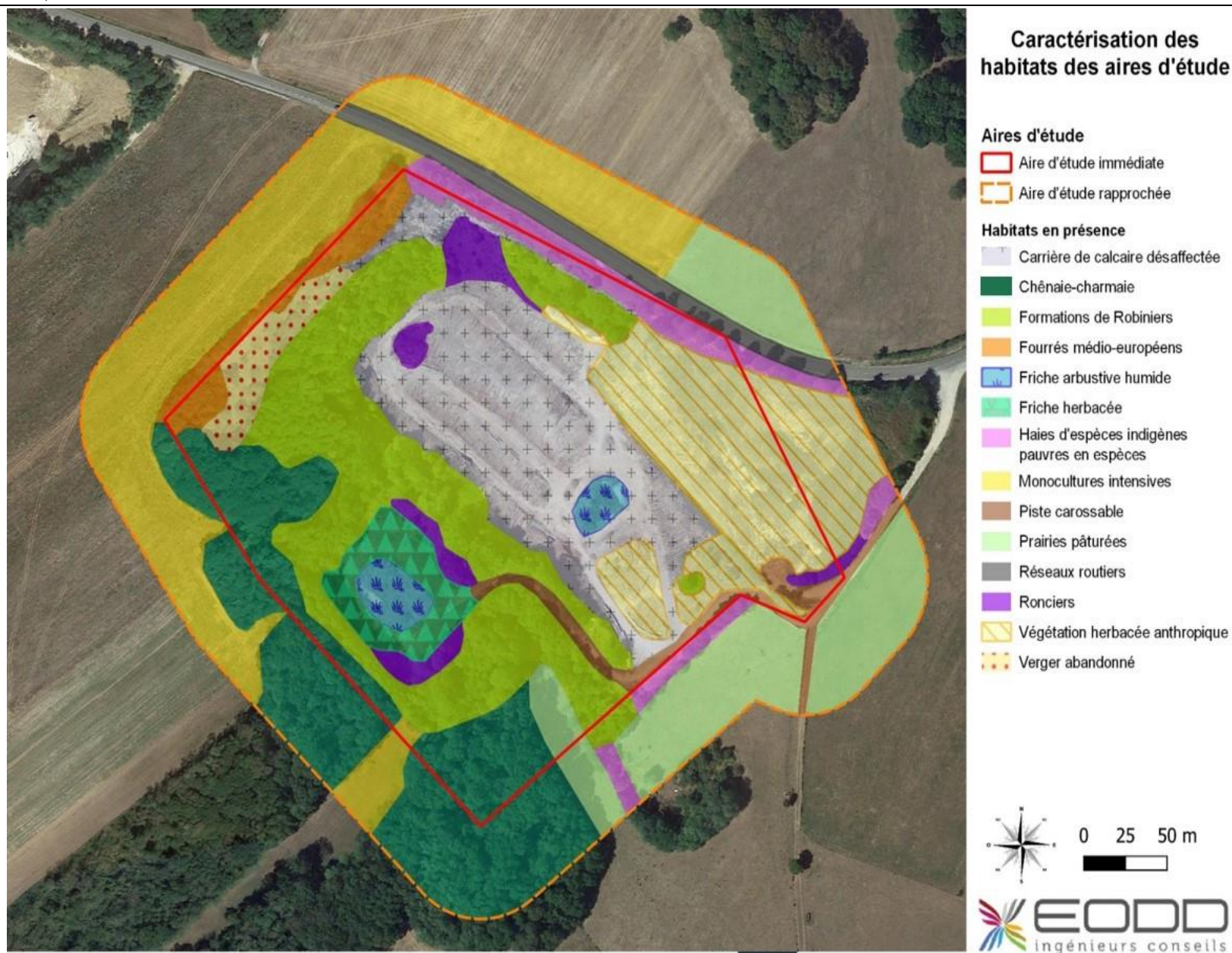


Figure 1 : Localisation géographique du site



Générale du Solaire. Tous droits réservés - Source : Fond de carte IGN Orthophotoplans, EODD © EODD 2020



Figure 2 : Délimitation des zones et équipements composant le site d'implantation de la centrale solaire

2. CARACTERISTIQUES DU PROJET

Le projet occupe une emprise d'environ 4,6 ha.

Ce parc est composé d'environ 6 600 modules et la puissance installée envisagée du parc solaire est de 3 000 kWc environ.

Le plan de masse du projet de centrale solaire est repris ci-après.

En outre, l'entretien régulier de la végétation devra être maintenu afin d'éviter la propagation du feu en cas d'incendie. Les mesures prises en cas d'incendie sont reprises dans l'étude d'impact (bassin incendie, extincteurs, ...). En termes d'entretien, un programme de fauche compatible avec les enjeux écologiques du site sera prévu et compatible avec la centrale solaire.

Au terme de la phase d'exploitation de la centrale solaire, l'intégralité des panneaux solaires, les structures porteuses, les locaux techniques seront démantelés et évacués. Tous ces équipements seront recyclés par des filières appropriées. Le terrain retrouvera son état initial.



Figure 3 : Plan d'implantation du projet de centrale solaire sur le site de Chambornay (source : GDS)

3. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Définition :

- **Sensibilité**

La sensibilité traduit les risques d'altération, de dégradation ou de destruction d'une composante de l'environnement, de perdre tout ou partie d'un enjeu, du fait de la réalisation du projet. La sensibilité se définit donc thème par thème et par rapport à la nature du projet envisagé. Les sensibilités peuvent se décliner selon un gradient de nul à très fort.

- **Enjeu**

Un espace, une ressource, un bien, une fonction sont porteurs d'enjeu lorsqu'ils présentent, pour un territoire, une valeur au regard de préoccupations environnementales, patrimoniales, culturelles, etc., ou lorsqu'ils conditionnent l'existence, le bon fonctionnement, l'équilibre, le dynamisme et l'avenir de ce territoire. L'enjeu est indépendant de la nature du projet, il se rattache au territoire.

3.1 DONNEES D'URBANISME ET RESEAUX DIVERS

Tableau 1 : Synthèse de l'état initial – Données d'urbanisme et Réseaux divers

Thème	Description	Niveau d'enjeu	Sensibilité	Eléments à considérer pour le projet solaire
Groupement / Collectivité	Les communes de Chambornay-lès-Bellevaux et Cirey appartiennent à la Communauté de Communes du Pays Riolois	NUL	NULLE	Sans objet.
SCoT	Les communes de Chambornay-lès-Bellevaux et Cirey ne sont pas comprises dans le périmètre d'un SCoT	NUL Absence de SCoT	NULLE	Sans objet
Document d'urbanisme	Le projet se trouve en zone non constructible mais reste compatible en tant qu'équipement d'intérêts collectifs.	FORT Impose des contraintes d'aménagement	FAIBLE Compatibilité du projet avec le document d'urbanisme	Sans objet
Servitudes d'urbanisme	Le site se trouve dans le périmètre de protection éloigné d'un captage Le site se trouve à 500 m d'un périmètre de protection monument historique (ancienne abbaye de Cirey-lès-Bellevaux)	FORT Impose des contraintes	FORTE Visibilité du projet par rapport au monument historique	Intégration paysagère du projet
Réseaux divers	Aucun réseau ne se trouve au sein de la zone d'étude	NUL Absence de réseau	MODEREE	Possibilités de raccordement

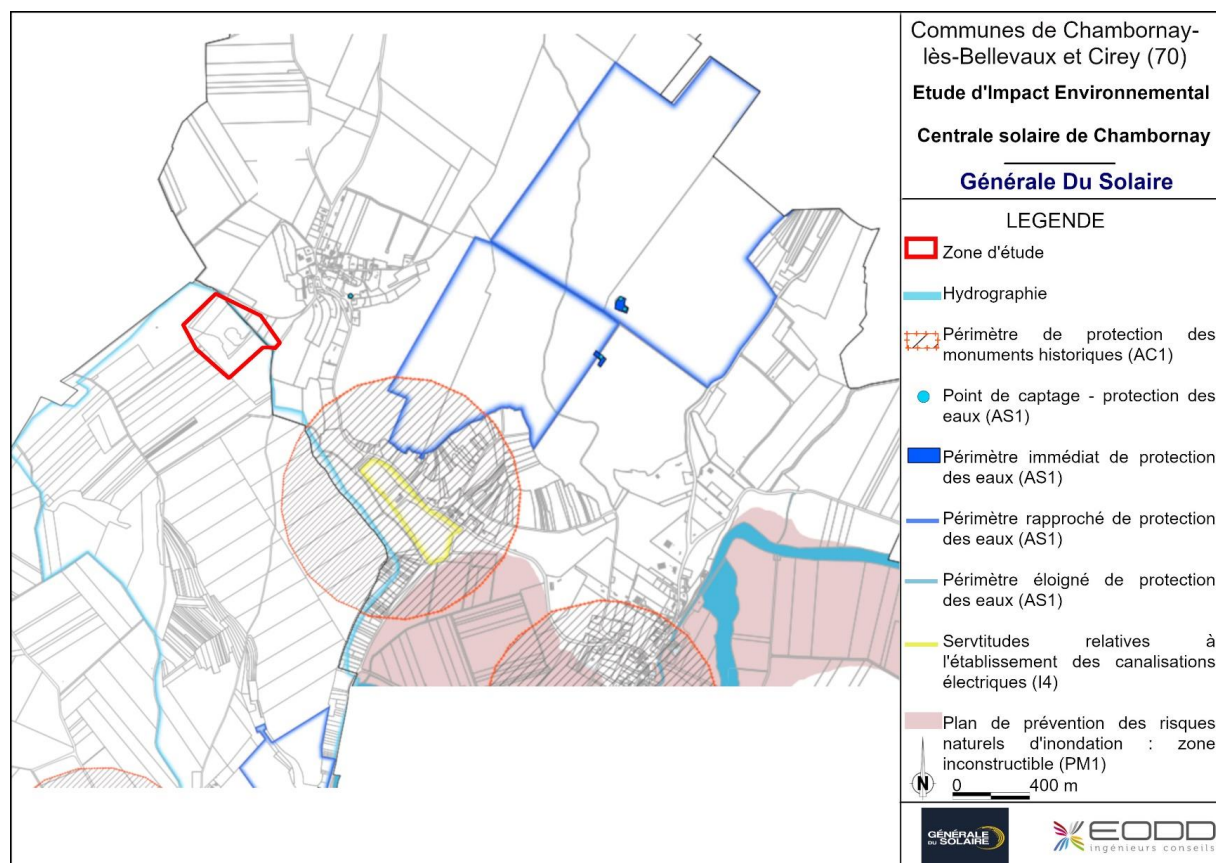


Figure 4 : Extrait des servitudes

3.2 MILIEU HUMAIN

Thème	Description	Niveau d'enjeu	Sensibilité	Eléments à considérer pour le projet solaire
Population	Pas d'évolution significative de la démographie locale	MODERE Favoriser les emplois	NULLE	Faire appel préférentiellement à des entreprises locales.
Economie	Commune constituant un pôle d'emplois peu attractif	MODERE Développement économique recherché sur le territoire	MODEREE Contribution au développement économique	
Agriculture	Site en dehors d'une zone agricole	MODERE L'activité agricole est dominante dans le secteur	NULLE Aucun conflit d'usage (pas de parcelle agricole au droit du projet)	Prise en compte d'éventuelles émissions de poussières sur les parcelles voisines
Activités environnantes	Premières habitations à 320 m au nord-est (hameau de neuves-granges) Deux établissements sensibles : EHPAD du Pré au moine localisé à 1,1 km au sud-est et pôle éducatif localisé à 1,2 km au nord-ouest. Un MH à 1 km au sud-est.	MODERE Développement urbain et industriel en lien avec l'économie locale	MODEREE Habitations relativement distantes du projet Présence d'un MH	Prise en compte de la proximité des riverains en phase de conception (réflexion de la lumière) et en phase travaux afin de réduire autant que possibles les nuisances sonores, visuelles, ... et prise en compte du périmètre de protection du MH

Tableau 2 : Synthèse de l'état initial – Milieu humain

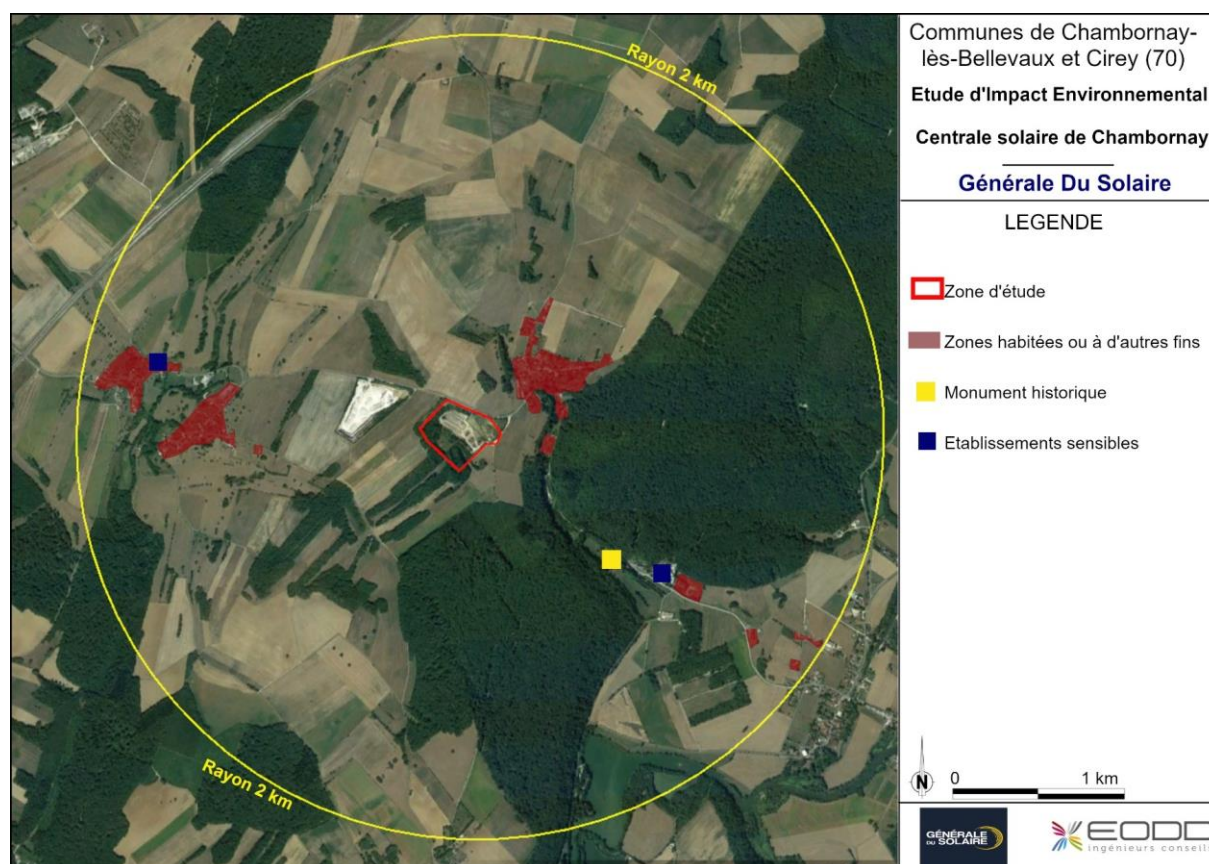


Figure 5 : Activités environnantes

3.3 SANTE ET CADRE DE VIE

Tableau 3 : Synthèse de l'état initial – Santé et cadre de vie

Thème	Description	Niveau d'enjeu	Sensibilité	Eléments à considérer pour le projet solaire
Qualité de l'air et odeurs	Qualité de l'air relativement bonne Aucune problématique d'odeurs	FAIBLE Cadre de vie à maintenir	FAIBLE Concerne la phase chantier	Vigilance particulière en phase travaux (empoussièrement, ...). Mise en place de mesures spécifiques à prévoir
Accessibilité et trafic	L'accès au site est assuré par un chemin en terre qui part depuis la Route Départementale RD 209 Le site ne fait l'objet d'aucun trafic actuellement.	MODERE Assurer la compatibilité avec les infrastructures Risque d'accidentologie à anticiper	FAIBLE Accès principal sécurisé et trafic faible	Sécuriser les accès Informar la population surtout en phase chantier (panneaux, limitation de vitesse, ...).
Ambiance acoustique	La zone d'étude n'est pas source de nuisances sonores ou vibratoires pour son environnement	FAIBLE Cadre de vie à maintenir	FAIBLE Concerne la phase chantier	Vigilance particulière en phase chantier et mesures de prévention adaptées (respect des horaires, minimiser les nuisances sonores, travail de jour, collecte et gestion des déchets produits, ...).
Ambiance lumineuse	Aucun éclairage au droit du site	NUL		
Gestion des déchets	La gestion des déchets est assurée par la CCPR pour la collecte des déchets ménagers du tri sélectif. Aucune activité générant la production de déchets n'est actuellement exercée sur le site.	FAIBLE Gestion adaptée des déchets		

Tableau 4 : Synthèse de l'état initial – Santé et cadre de vie



Figure 6 : Accès au site

3.4 MILIEU PHYSIQUE

Tableau 5 : Synthèse de l'état initial – Milieu physique

Thème	Description	Niveau d'enjeu	Sensibilité	Éléments à considérer pour le projet solaire
Climatologie	Climat tempéré et humide à tendance continentale avec une température moyenne annuelle de 10,3°C et une pluviométrie avoisinant les 1 050 mm par an. Dominance des vents provenant du Sud-Ouest, Sud-Est et Nord-Est	MODERE Conditions climatiques à considérer quel que soit la nature du projet	MODEREE Conditions extrêmes à anticiper	Calcul de structures permettant une résistance à l'arrachement et à la surcharge.
Topographie	Topographie légèrement vallonnée	NUL	MODEREE Risque de masques solaires	Prendre en compte ce paramètre dans le cadre de la conception.
Occupation du sol	Recolonisation végétale partielle suite à l'arrêt de l'exploitation de la carrière, avec quelques zones défrichées et deux zones humides	MODERE Maîtrise de l'aménagement du territoire	FORTE Préservation des zones humides	Les structures liées aux zones humides sont des éléments à valoriser dans la mesure du possible.
Géologie et pédologie	La zone d'étude repose essentiellement sur des calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône,	NUL	MODEREE Caractéristiques mécaniques des sols à définir	Prendre en compte ce paramètre dans le cadre de la conception (étude géotechnique).
Hydrogéologie	Le site est concerné par la masse d'eau DG123 associée aux « calcaires jurassiques de Haute-Saône », moyennement vulnérable à la pollution depuis la surface. Le site est compris dans un périmètre de protection éloigné d'un captage AEP.	MODERE Préservation de la qualité des eaux souterraines (SDAGE/SAGE)	MODEREE Maintien du fonctionnement hydraulique de la zone, périmètre de captage	Limitier l'imperméabilisation du sol afin de préserver la recharge de la nappe souterraine, d'éviter la perturbation des écoulements et protection du captage AEP.
Hydrologie	Réseau hydrographique marqué par le ruisseau de l'Ognon. Présence de deux zones humides au sein de la zone d'étude.	FORT Maîtrise des écoulements (qualité et quantité)	FORTE Maintien du fonctionnement hydraulique de la zone Présence de deux zones humides à préserver	La gestion des eaux pluviales est à intégrer au projet.

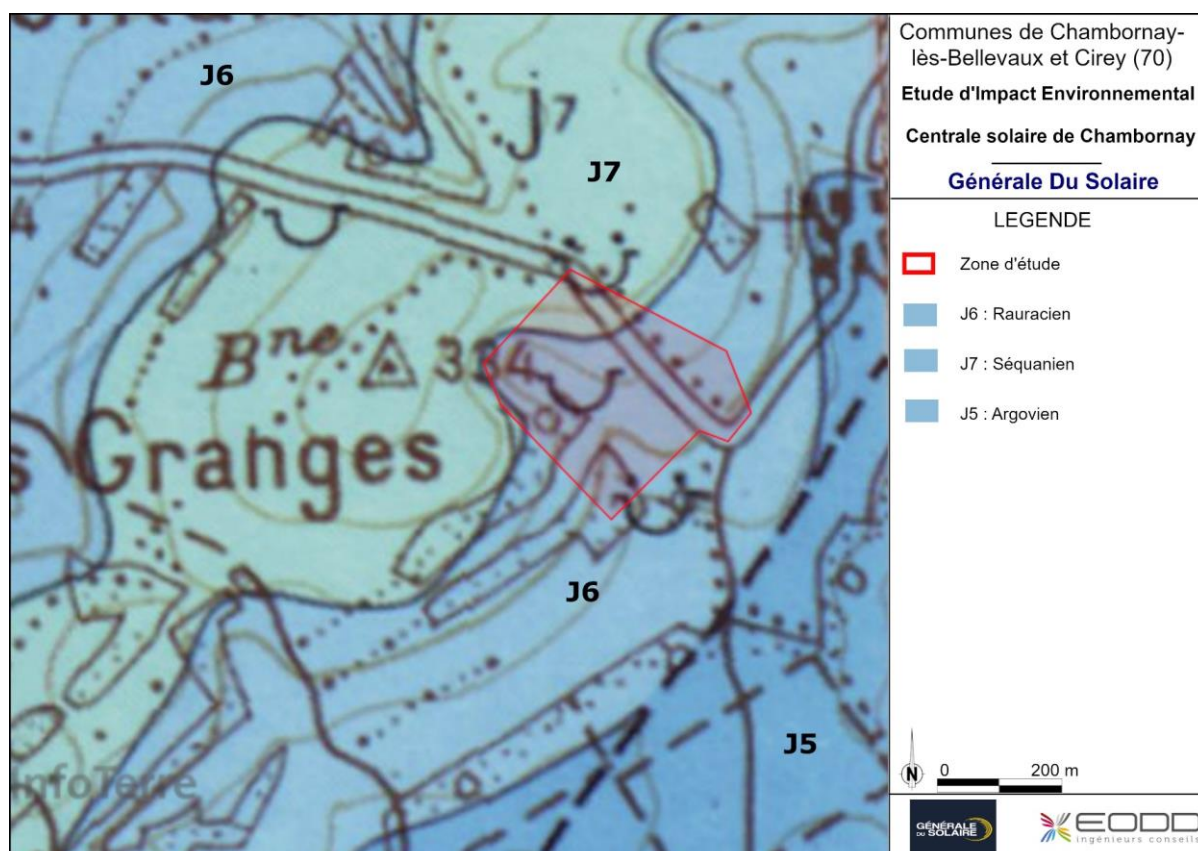


Figure 7 : Extrait carte géologique

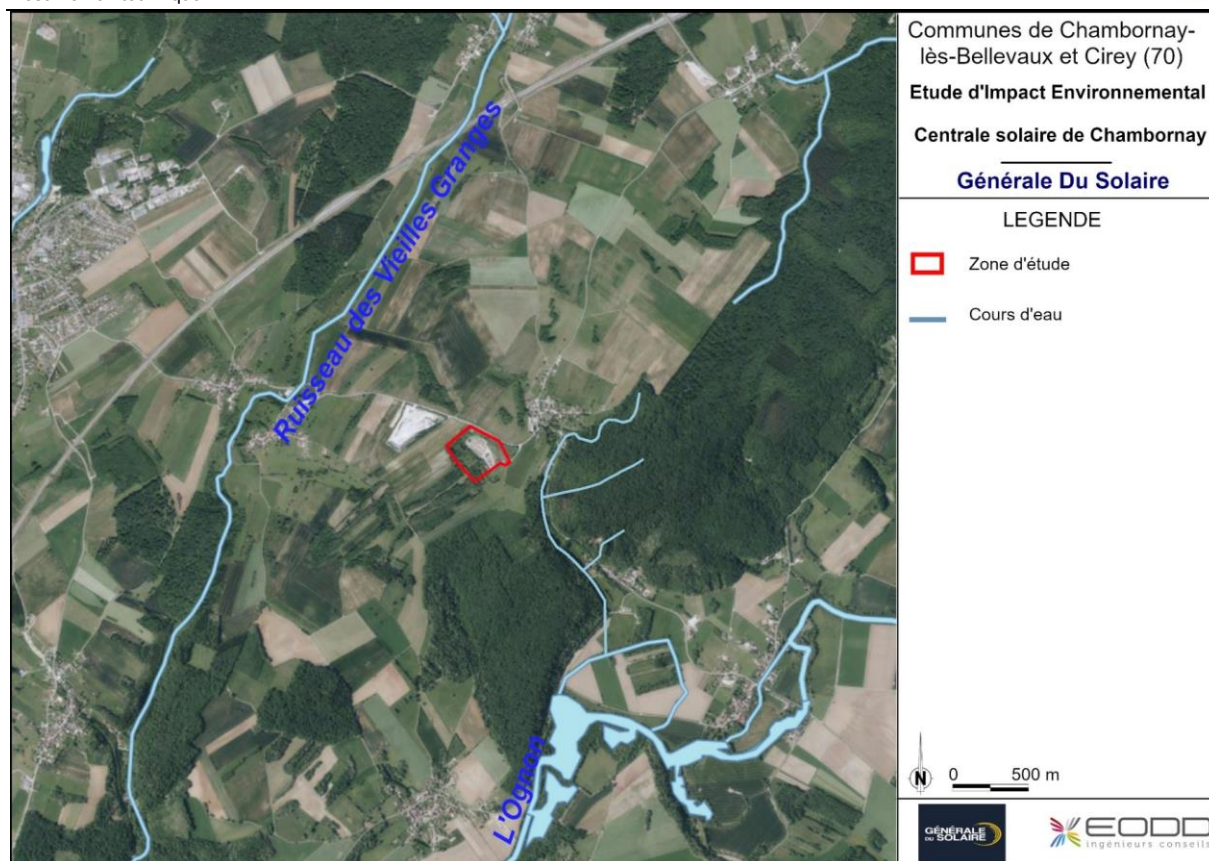


Figure 8 : Réseau hydrographique sur le site

3.5 RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Tableau 6 : Synthèse de l'état initial – Risques

Thème	Description	Niveau d'enjeu	Sensibilité	Eléments à considérer pour le projet solaire
Risques naturels	Site classé en zone sismique 3. Aléa moyen pour le retrait/gonflement des argiles avant exploitation. Potentiel radon des formations géologiques : aléa faible. Site hors zone inondable	FAIBLE Maîtrise des risques	MODEREE Prise en compte du niveau de risques naturels	Risque de mouvements de terrain et aléa retrait-gonflement à prendre en compte lors de la conception
Risques technologiques et industriels	Aucun site BASOL à proximité et 1 ^{er} site BASIAS rencontré au sein du site (activité terminée). Aucune ICPE en activité à proximité du site.	FAIBLE Maîtrise des risques	NULLE	Sans objet.

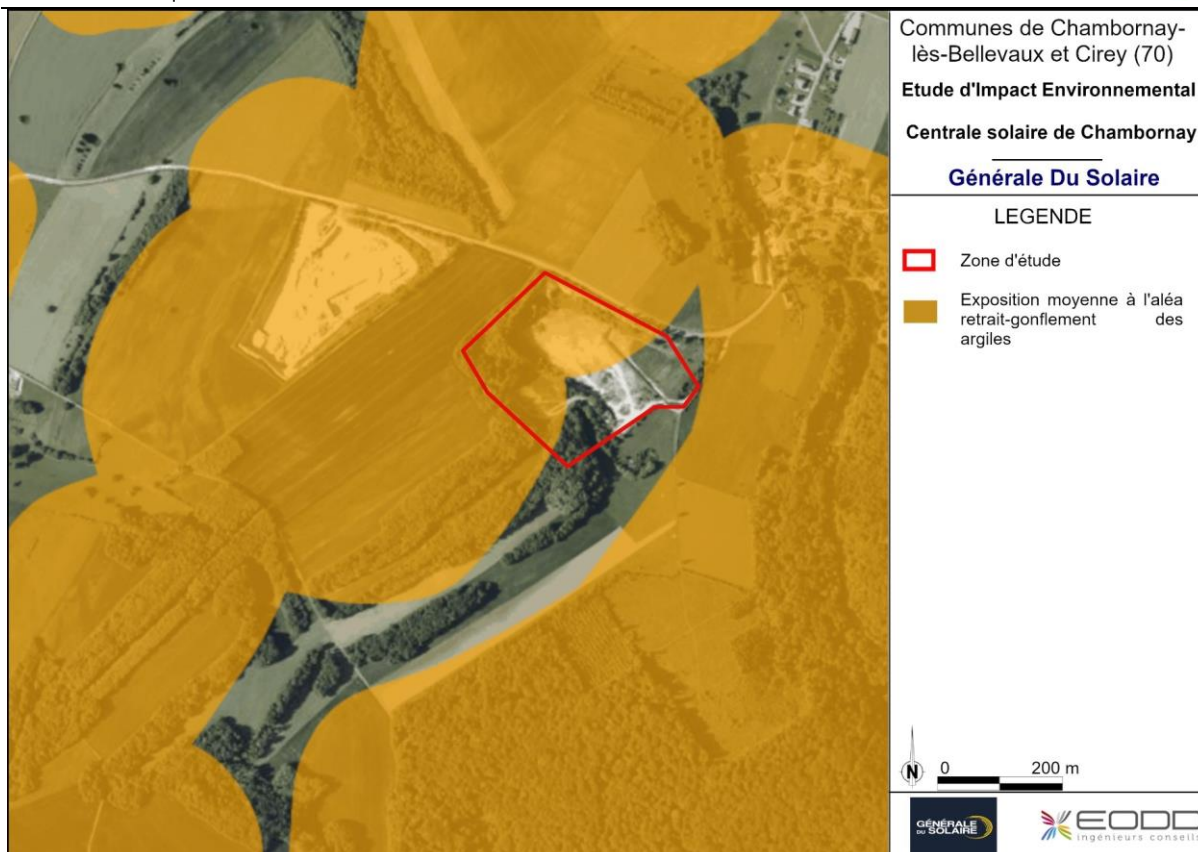


Figure 9 : Aléa retrait/gonflement des argiles

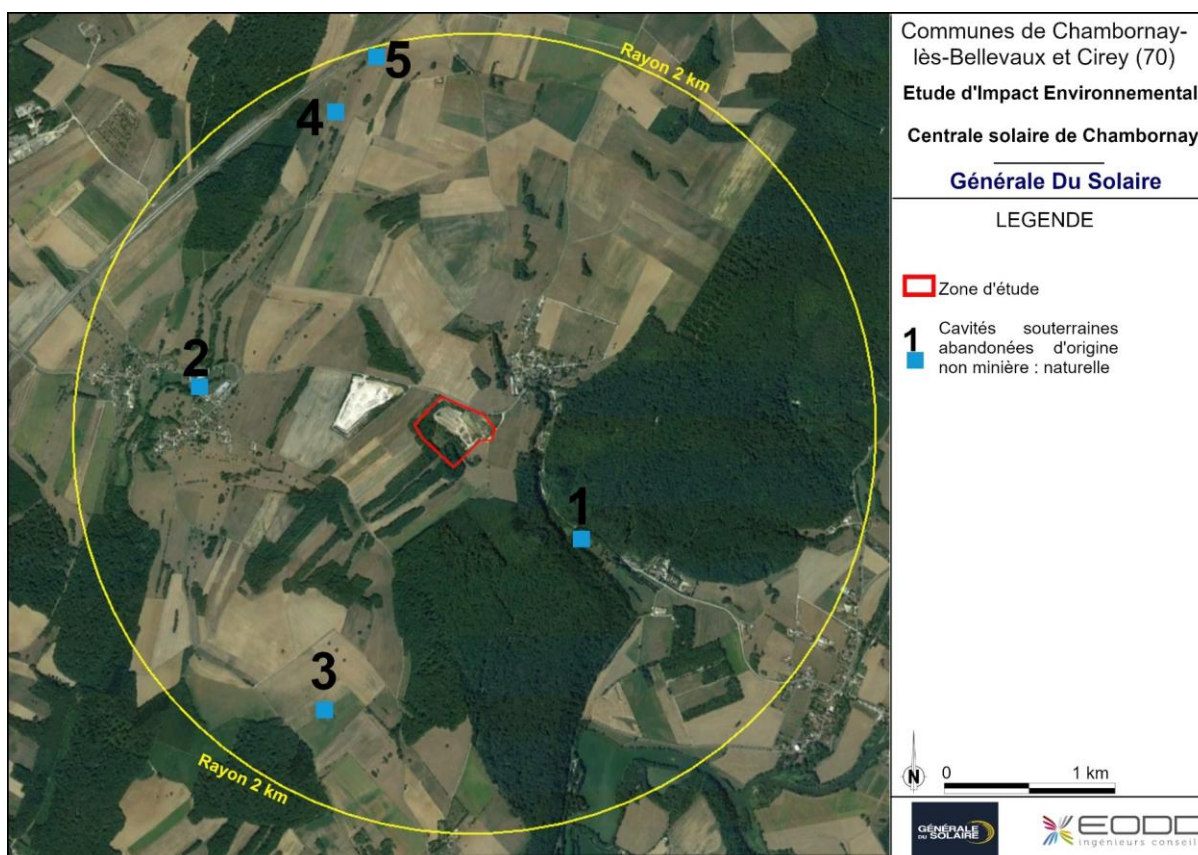


Figure 10 : Cavités souterraines

3.6 PAYSAGE ET PATRIMOINE CULTUREL

Tableau 7 : Synthèse de l'état initial – Paysage et patrimoine culturel

Thème	Description	Enjeu	Sensibilité	Éléments à considérer pour le projet solaire
Description du paysage et visibilité	La perception du site est nulle du fait de la présence de nombreux écrans végétaux (haie d'arbres, bois) et topographiques qui ceinturent tout le site.	FAIBLE Cadre paysager à préserver	NULLE Absence de visibilité	Sans objet.
Patrimoine culturel et architectural, archéologie préventive	Un site inscrit et également au titre des MH se trouve à environ 1 km au sud-est. La zone de présomption de prescription archéologique la plus proche est celle de Cromary à environ 4,4 km au Sud-Ouest.	MODERE Présence d'un site inscrit à 1 km au sud-est	NULLE Co-visibilité	Assurer l'absence de co-visibilité du projet



Figure 11 : Etude de perception

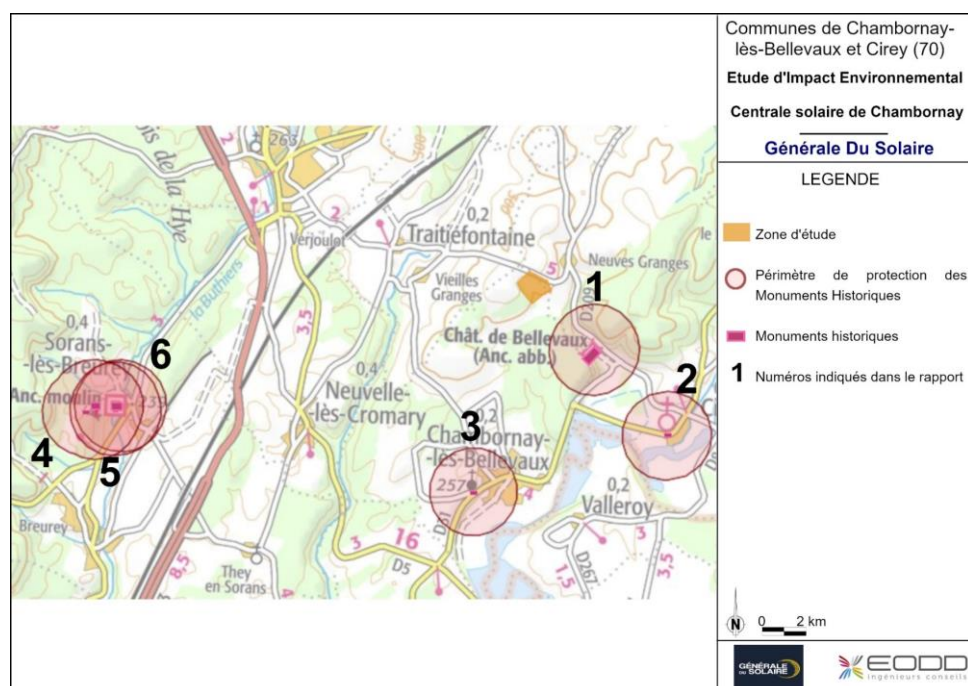


Figure 12 : Monuments historiques

3.7 MILIEU NATUREL

3.7.1 SYNTHÈSE DU CONTEXTE ÉCOLOGIQUE DU PROJET

Au sein des aires d'étude (éloignée, rapprochée et immédiate) sont présents :

Tableau 8 : Espaces protégés et d'inventaire dans un périmètre de 5 km autour du périmètre du site

NOM	CODE	LOCALISATION	SURFACE CONCERNÉE PAR L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE	SURFACE DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE CONCERNÉE	PROBABLE CONTRAINTE RÉGLEMENTAIRE
PERIMÈTRE RÉGLEMENTAIRE					
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope					
Biotope de l'Ecrevisse à pattes blanches et de la Truite fario	FR3800698	3,7 km à l'ouest	0	0	NON
Grottes et galeries de mines	FR3800141	640 m au sud	0	0	NON
Réserve Naturelle Nationale / Régionale					
/	/	/	/	/	/
Natura 2000 (ZSC)					
/	/	/	/	/	/
Natura 2000 (ZPS)					
/	/	/	/	/	/
Convention RAMSAR					
/	/	/	/	/	/
Forêt de protection					
/	/	/	/	/	/
PERIMÈTRE D'INVENTAIRE					
ZNIEFF Type II					
Vallée de l'ognon de Villersexel à Rigny	430010440	4 km à l'est	0	0	NON
ZNIEFF Type I					
Prairies de la recue et de la rangée de l'Isle	430020375	2,7 km au sud	0	0	NON
Ruisseaux des bois entre Sorans-lès-Breurey et Montarlot-lès-Rioz	430020356	3,6 km et 4,6 km à l'est	0	0	NON
ZONES IMPORTANTES POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX (ZICO)					
/	/	/	/	/	/
AUTRES ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL					
Site du Conservatoire d'Espace Naturel					
/	/	/	/	/	/
Parc naturel régional					
/	/	/	/	/	/
Espaces Naturels Sensibles (ENS)					
/	/	/	/	/	/

L'aire d'étude éloignée englobe deux APPB, 2 ZNIEFF de type 1 et une ZNIEFF de type II. Cela témoigne d'un contexte environnemental diversifié. En revanche, l'aire d'étude immédiate ne recoupe aucun zonage réglementaire ou d'inventaire. Aucun site Natura 2000 n'a été identifié au sein des aires d'étude. Le site le plus proche est à 13,7 km.

Aucune incidence du projet n'est attendue sur les zonages d'inventaire et réglementaires.

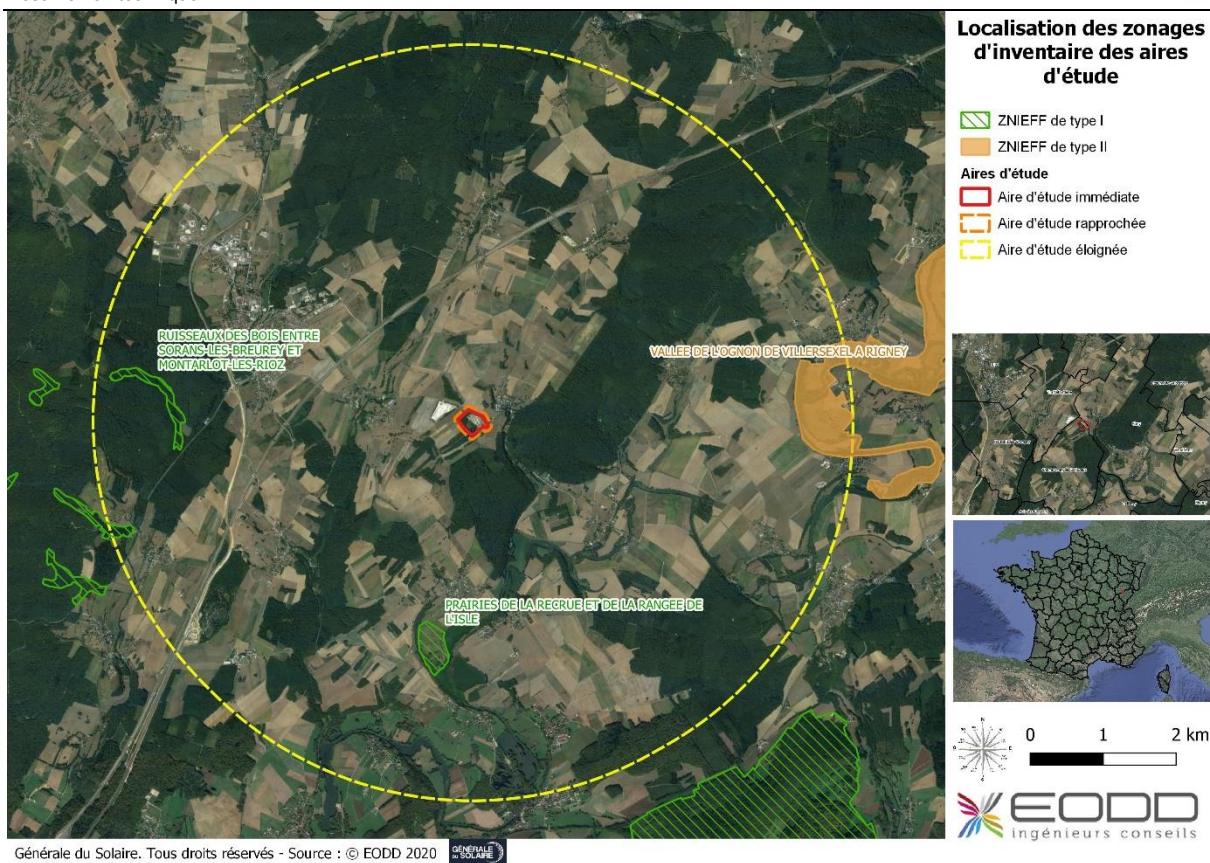


Figure 13 : Localisation des ZNIEFF dans les aires d'étude

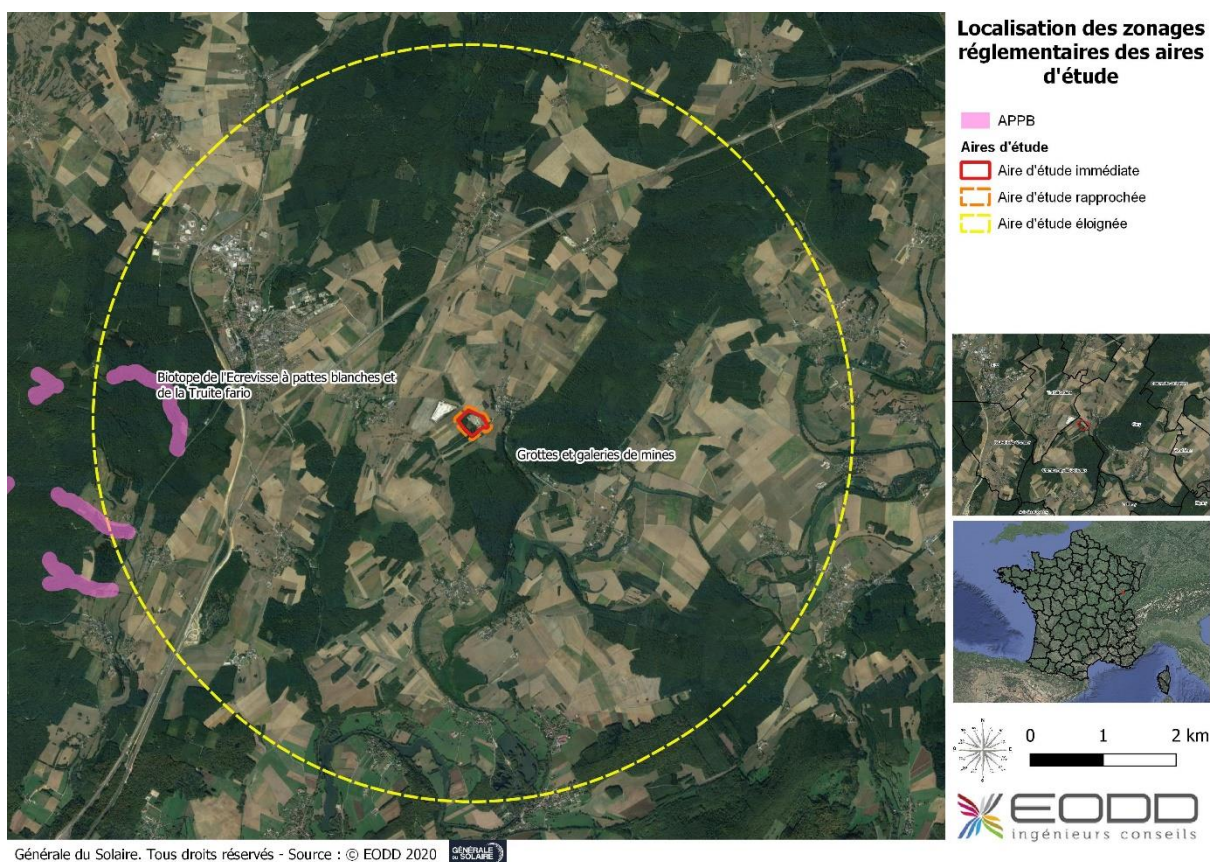


Figure 14 : Localisation des APPB dans les aires d'étude

3.7.2 CONCLUSIONS DES INVESTIGATIONS ECOLOGIQUES

Le site se trouve au sein d'un « corridor régional potentiel à préserver », identifié au SRADDET Franche-Comté. À l'échelle locale, les boisements du site font partie d'une continuité en pas japonais à travers un paysage très cultivé. Ces boisements permettent le déplacement d'espèces de la grande faune et de chiroptères notamment. Il y a donc un enjeu relatif à la TVB.

Au total, 13 habitats naturels ont été identifiés sur l'aire d'étude immédiate. Ces habitats sont majoritairement en mauvais état de conservation et présente un enjeu faible à nul. Deux zones humides ont également été identifiées sur le site, pour une surface totale de 447 m².

107 espèces végétales ont été recensées sur site, toutes communes et non protégées. Ces espèces sont à enjeu faible. De plus, l'aire d'étude immédiate a été colonisée par 4 espèces exotiques envahissantes et 4 espèces potentiellement invasives.

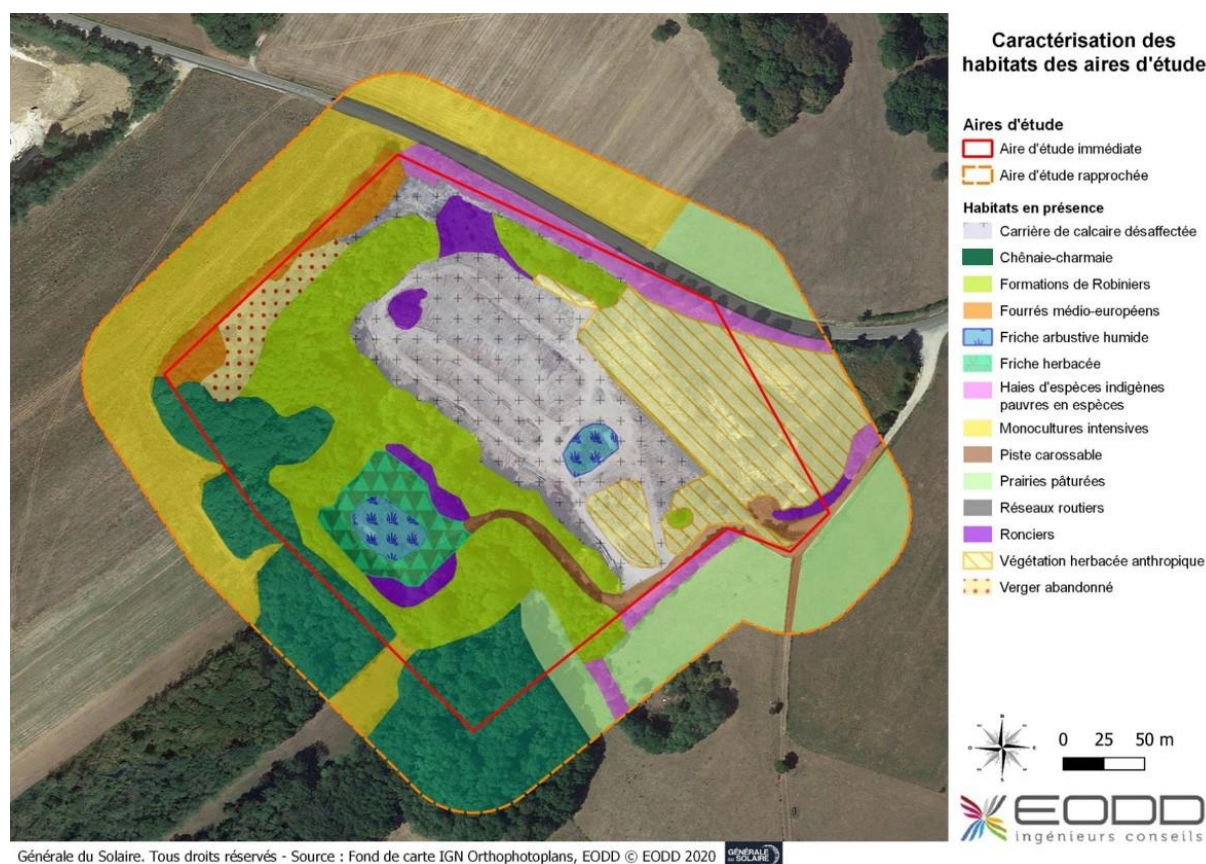


Figure 15 : Habitats naturels des aires d'étude immédiate et rapprochée

Parmi les 38 espèces d'oiseaux recensées, 7 possèdent un enjeu de conservation local, au regard de leur statut de conservation ou réglementaire (le Bruant jaune, le Grand-duc d'Europe, le Pic épeichette, le Serin cini, le Tarier pâle, la Tourterelle des bois et le Verdier d'Europe). Un grand nombre d'espèces communes mais protégées se reproduisent sur le site.

Au sein de la mare temporaire, 3 espèces d'amphibiens se reproduisent, dont la Grenouille rousse qui représente un enjeu de conservation local modéré.

Pour les reptiles, 2 espèces fréquentent le site, dont la Couleuvre verte et jaune qui représente un enjeu de conservation local modéré.

7 espèces de mammifères terrestres fréquentent le site, dont le Chat forestier, une espèce protégée, qui se reproduit potentiellement sur le site.

Quant aux chiroptères, 20 espèces ont été recensées sur site, indiquant une diversité élevée, malgré une activité globale relativement faible. Le site s'avère être un couloir de passage des chiroptères, une zone de chasse ainsi qu'un site potentiel de gîte pour les espèces arboricoles et rupestres.

Concernant les insectes, seules des espèces communes et non protégées ont été observées.

Au regard du présent diagnostic, nous identifions des contraintes réglementaires pour l'avifaune, les amphibiens, les reptiles, les mammifères terrestres et les chiroptères.

Tableau 9 : Synthèse des inventaires naturalistes

Groupe étudié	Principaux éléments à enjeux	Niveau d'enjeu global
Habitats naturels	13 habitats naturels recensés en mauvais état de conservation	Faible
Flore	107 espèces recensées, toutes communes et non protégées 4 espèces exotiques envahissantes	Faible
Zones humides	Deux zones humides sur le site, d'une surface totale de 447 m ²	Faible
Avifaune	38 espèces recensées dont 25 nicheuses ; 7 espèces patrimoniales	Modéré
Amphibiens	3 espèces en reproduction au sein de la mare temporaire, dont une espèce patrimoniale ; utilisation probable des boisements et caches du site en hivernage	Modéré
Reptiles	2 espèces dont une espèce patrimoniale	Modéré
Mammifères terrestres	7 espèces recensées, dont une espèce protégée (Chat forestier)	Modéré
Chiroptères	20 espèces captées par les enregistreurs acoustiques, dont 7 espèces à enjeu de conservation local	Modéré
Insectes	Cortège d'espèces communes	Faible



Figure 16 : Synthèse des enjeux de l'aire d'étude immédiate

4. SYNTHÈSE DES EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT, DES MESURES PROJETÉES ET DES EFFETS RÉSIDUELS

Définition :

▪ **Mesures d'évitement :**

Les mesures d'évitement peuvent être obtenues par une modification, suppression ou déplacement d'un aménagement pour en supprimer totalement les incidences. C'est l'étude de différentes alternatives au projet initial, en comparant les incidences potentielles, qui conduit à éviter les incidences d'une solution plus impactante en matière d'environnement.

▪ **Mesures de réduction :**

Les mesures de réduction concernent les adaptations du projet qui permettent d'en réduire ses impacts.

▪ **Mesures d'accompagnement :**

Les mesures d'accompagnement concernent des mises en œuvre simples qui permettent de favoriser certaines espèces.

▪ **Mesures compensatoires :**

Les mesures de compensation sont des contreparties aux effets du projet pour compenser les incidences résiduelles qui n'auront pas pu être évitées ou suffisamment réduites. Elles doivent rétablir un niveau de qualité équivalent à la situation antérieure. Les mesures compensatoires doivent être considérées comme le recours ultime quand il est impossible d'éviter ou réduire au minimum les incidences.

Les tableaux suivants présentent la synthèse des impacts potentiels de la centrale solaire, les mesures projetées par l'exploitant et les impacts résiduels, en phase travaux (construction et démantèlement) et en phase exploitation.

Légende du tableau

Légende		Niveau d'enjeux		Niveau d'impact	
D	Direct	Nul		Positif	
I	Indirect	Faible		Nul	
T	Temporaire	Moyen		Négligeable	
P	Permanent	Fort		Faible	
		Majeur		Moyen	
				Fort	

4.1 EN PHASE TRAVAUX

Tableau 10 : Impacts et mesures en phase travaux

Thème	Sous-thème	Impact potentiel	Niveau d'impact brut	Type d'impact				Mesures prévues				Niveau d'impact résiduel
				D	I	T	P	Evitement	Réduction	Accompagne-ment	Compensation	
Document d'urbanisme	Carte communale	Absence d'impact						Absence de mesures				
Réseaux divers et servitudes	Réseaux	Interruption de réseaux							DT, DICT			
	Servitudes	Altération du captage d'eau potable (zone d'étude située dans le périmètre de protection éloignée)							Respect de l'arrêté DDASS/2009 n°709 du 19 mars 2009			
Environnement humain	Population et habitat	Absence d'impact potentiel						Absence de mesures				
	Agriculture	Projet en dehors de toute zone agricole : absence d'impact potentiel						Projet circonscrit dans le périmètre de travaux				
	Economie	Création d'emploi des entreprises locales		X		X		Sans objet				
Santé et cadre de vie	Qualité de l'air et odeurs	Dégradation de la qualité de l'air par l'utilisation des engins de chantier (émission de GES et poussières ou autres particules) Odeurs de gaz d'échappement		X		X			Véhicules aux normes en vigueur, maintenus en bon état et consigne d'arrêt des moteurs Arrosage des pistes si besoin et réalisation de travaux préparatoire en dehors de la période sèche Intervention sur les matériaux choisis et leur acheminement Limitation de la vitesse Mise en place éventuellement d'une démarche chantier à faibles nuisances			
	Emissions de boues et de poussières	Production de boues et de poussières liée à la circulation de véhicules et engins Baisse de la photosynthèse		X		X			Entretien quotidien du chantier et de ses abords Propreté des véhicules avant leur départ du chantier En cas de salissures sur la voie publique, nettoyage immédiat de la voie Mise en place de dispositifs de nettoyage en sortie de site			

Thème	Sous-thème	Impact potentiel	Niveau d'impact brut	Type d'impact				Mesures prévues				Niveau d'impact résiduel
				D	I	T	P	Evitement	Réduction	Accompagne-ment	Compensation	
									(décrotteur de roues, ...) Limitation de mise à nu du sol Arrosages réguliers du sol (en cas de temps sec et/ou venteux Bennes à déchets légers ne permettant pas l'envol de déchets (bâches, filets ou grilles autour de la zone de stockage) Vitesse des véhicules limitée ...			
	Accessibilité et trafic	Perturbations locales du trafic au niveau des accès (RD 1083) susceptibles de générer des coupures temporaires des voies de circulation ou la mise en place d'une circulation alternée		X		X			Prise de contact avec le gestionnaire des routes empruntées Travaux de jour, dans la mesure du possible Mise en place d'une signalisation adaptée et d'une limitation de vitesse Mise en place d'une démarche de chantier à faibles nuisances			
	Ambiance sonore et vibrations	Nuisance sonore possibles pour les riverains les plus proches (475 m au Sud-Est) du fait de l'utilisation d'engins Nuisance vibratoire engendrée par l'utilisation d'engins spécifiques		X		X			Respect des prescriptions réglementaires qui s'imposent (notamment art. 21.1 de l'AP post-exploitation de 2007 fixant les émergences) Utilisation d'un matériel moins bruyant Positionnement judicieux des engins bruyants Mettre en place éventuellement une démarche de chantier à faibles nuisances Organisation du chantier et information des riverains lors de l'utilisation d'engins à l'origine de fortes vibrations			
	Ambiance lumineuse	Absence d'impact potentiel							Travaux de jour et respect des horaires (8h-18h) Travaux nocturnes proscrits			
	Gestion des déchets	Production de déchets en phase de démantèlement		X			X		Organisation du chantier et sensibilisation du personnel Traçabilité des déchets produits, consignes de tri Envoi des déchets vers des filières de traitement dédiées			

Thème	Sous-thème	Impact potentiel	Niveau d'impact brut	Type d'impact				Mesures prévues				Niveau d'impact résiduel
				D	I	T	P	Evitement	Réduction	Accompagne-ment	Compensation	
	Hygiène, salubrité et sécurité publique	Risques divers sur ce type de chantier Risque d'accident pour les personnes extérieures au chantier			X	X			Port des EPI obligatoire Identification des risques par poste et mise en œuvre de mesures spécifiques Sensibilisation du personnel Chantier clôturé Contrôle d'accès à l'entrée du site Stockage des produits dangereux dans un local spécifique et fermé à clé			
Milieu physique	Contexte climatique	Emission de gaz à effet de serre		X		X			Véhicules aux normes Arrêt des moteurs Optimisation des matériaux choisis			
	Topographie, érosion, imperméabilisation partielle des sols	Mouvements de terres sur des surfaces réduits (tranchées) qui sont susceptibles d'engendrer des modifications temporaires de la topographie et une mise à nu des sols, favorisant le phénomène d'érosion		X		X			Au droit des postes de livraison, afin de réduire les risques de tassement et d'érosion des sols, les pistes, ainsi que les aires de grutage seront empierrées par ajout de matériaux naturels, de type GNT (Grave Non Traitée), compactés par couches pour supporter le poids des engins et renforcées par un géotextile			
	Occupation du sol	Base vie potentiellement implantée en dehors de l'emprise		X		X			La base vie sera supprimée à l'issue des travaux			
	Géologie et pédologie	Pas de modification notable sur la géologie locale Phénomène d'érosion ponctuel Pollution accidentelle		X		X		Fondation des structures non intrusives Aucun stockage sur site	Limites des déplacements d'engins sur site au minimum Base vie au plus près des constructions Gestion des eaux pluviales Mise en place d'une procédure d'urgence en cas de déversement accidentel Elaboration d'un Plan de Respect de l'Environnement Sensibilisation et mise en place d'une charte de chantier vert Les opérations d'entretien quotidiennes (graissage, soufflage, ...) et les éventuels dépannages s'effectueront sur une aire étanche			
	Eaux superficielles et souterraines	Dégradation de la qualité des eaux Perturbation des écoulements Pollution accidentelle		X			X					

Thème	Sous-thème	Impact potentiel	Niveau d'impact brut	Type d'impact				Mesures prévues				Niveau d'impact résiduel
				D	I	T	P	Evitement	Réduction	Accompagne-ment	Compensation	
									Vérification régulière des engins Ravitaillement des engins sur une aire étanche à l'aide d'un pistolet avec dispositif anti-refoulement Mise à disposition de kits antipollution dans les zones de stockage et de ravitaillement de carburant Lavage des engins et des outils sur une aire de lavage étanche et récupération des eaux de lavage			
Risques naturels et technologiques	Inondation	Hors zone inondable						Sans objet				
	Sismique	Zone de sismicité 3		X		X						
	Retrait/gonflement des argiles	Risque de tassements différentiels		X		X			Etude géotechnique			
	Incendie	Départ de feu			X	X			Interdiction de fumer et de faire du feu Permis de feu et mesures de sécurité en cas de soudure Evacuation régulièrement des déchets Procédure de gestion en cas d'incendie Moyens de lutte contre les départs de feux Respect des prescriptions du SDIS			
	Risque technologique et industriel	Découverte fortuite de terres polluées		X		X			DICT Cf. mesures relatives aux sols et sous-sols			
Paysage et patrimoine culturel	Visibilités du site	Altération du paysage		X		X			Emprise limitée, traitement paysager en bordure sud Arrosage des pistes en cas de besoin Délai des travaux minimisé			
	Patrimoine culturel et archéologie	Aucune incidence Découverte éventuelle de vestiges archéologiques		X		X		Aucun terrasse-ment	Emprise du chantier limitée Toute découverte éventuelle de vestige archéologique à l'occasion des travaux devra être déclarée et protégée			

4.2 EN PHASE EXPLOITATION

Tableau 11 : Impacts et mesures en phase d'exploitation

Thème	Sous-thème	Impact potentiel	Niveau d'impact	Type d'impact				Mesures prévues				Niveau d'impact résiduel
				D	I	T	P	Evitement	Réduction	Accompagnement	Compensation	
Document d'urbanisme	Carte communale	Absence d'impact						Sans objet				
Environnement humain	Population et habitat	Absence d'impact potentiel						Sans objet				
	Agriculture	Projet en dehors de toute zone agricole : absence d'impact potentiel						Sans objet				
	Economie	Production d'électricité d'origine renouvelable		X			X	Sans objet				
Santé et cadre de vie	Qualité de l'air et odeurs	Production d'électricité sans émission atmosphérique ni odeur		X			X	Sans objet				
	Emissions de poussières	Emission ponctuelle de poussières liées à la circulation de véhicules pour l'entretien de l'installation		X		X			Limitation de vitesse			
	Accessibilité et trafic	L'accessibilité au site est inchangée. Le trafic se résumera à l'entretien du site et au contrôle de l'installation. L'exploitation du site n'entraînera aucun trafic routier supplémentaire notable						Sans objet				
	Ambiance sonore et vibrations	Nuisances sonores liées à : un très faible trafic routier et d'engins pour l'entretien du site (entretien de la végétation et contrôle de l'installation) ventilateurs permettant le refroidissement des onduleurs émettant un bruit permanent de l'ordre de 63 dB(A) à 1 m de distance.		X			X		Positionnement judicieux des ventilateurs (sous les panneaux) permettant de limiter le bruit perçu.			
	Ambiance lumineuse	Phénomène de réflexion de la lumière des panneaux limité par la distance des premières habitations (475 m au Sud-Est) et végétation Présence d'un éclairage minimal sur l'installation		X			X	Sans objet				

Thème	Sous-thème	Impact potentiel	Niveau d'impact	Type d'impact				Mesures prévues				Niveau d'impact résiduel
				D	I	T	P	Evitement	Réduction	Accompagnement	Compensation	
	Gestion des déchets	Production de déchets uniquement lors des phases de maintenances		X			X	Envoi des déchets vers des filières de traitement dédiées				
	Hygiène, salubrité et sécurité publique	Absence de rejets liquides ou gazeux Rayonnement électromagnétique localisé sur la centrale Instabilité des composants en cas d'incendie Risque de pollution lié aux huiles présentes dans les transformateurs			X	X			Transformateurs disposant de rétentions intégrées Toute intervention de travaux susceptible de générer un contact avec des sols pollués sera précédée d'une évaluation des risques			
Milieu physique	Contexte climatique	Production d'électricité à partir d'énergie solaire Absence d'utilisation de ressources accentuant l'augmentation de l'émissions de gaz à effets de serre						Sans objet				
	Topographie	Absence d'impact		X			X	Circulation d'engins légers uniquement sur les pistes dédiées Répartition homogène de la charge	Contrôle régulier afin de prévenir le risque d'érosion			
	Occupation du sol	Reconversion d'un site marqué par une activité industrielle Aucun conflit d'usage						Sans objet				
	Géologie et pédologie	Concentration des eaux en point bas des panneaux pouvant provoquer une érosion prononcée et des mouvements différentiels		X			X	Absence de stockage de produits chimiques	Espacement des modules de manière à permettre l'écoulement intermédiaire des eaux et limiter la concentration des eaux météoriques Recolonisation naturelle des espaces inter-rangées sous les panneaux Surveillance et entretien réguliers du site et des équipements			
	Eaux superficielles et souterraines	Absence d'impact						Sans objet				

Thème	Sous-thème	Impact potentiel	Niveau d'impact	Type d'impact				Mesures prévues				Niveau d'impact résiduel
				D	I	T	P	Evitement	Réduction	Accompagnement	Compensation	
Risques naturels et technologiques	Inondation	Hors zone inondable						Sans objet				
	Sismique	Zone de sismicité 3						Etude géotechnique				
	Retrait/gonflement des argiles	Absence d'impact										
	Incendie	Départ de feu			X	X		Respect des prescriptions du SDIS 70				
	Risque technologique et industriel	Incendie			X	X		Respect des prescriptions du SDIS 70				
Paysage et patrimoine culturel	Visibilités du site	Altération du paysage						Couleurs peu voyantes et peu de réflexion				
	Patrimoine culturel et archéologie	Absence d'impact						Sans objet				

4.3 MILIEU NATUREL

Tableau 12 : Impacts et mesures pour le milieu naturel

CORTEGE	NOM DE L'ESPECE / HABITAT	Nombre d'individus	STATUTS REGLEMENTAIRES		DONNEES CONCERNANT L'ESPECE			NIVEAU D'IMPACT		APPLICATION DES MESURES	NIVEAU D'IMPACT RESIDUEL	
			N 2000	PN	Statut biologique sur site / Surface de l'habitat (ha)	Intérêt du site pour l'espèce	Enjeu	PHASE TRAVAUX	PHASE EXPLOITATION		PHASE TRAVAUX	PHASE EXPLOITATION
AVIFAUNE												
Cortège d'espèces des milieux semi-ouverts	Bruant jaune	1	/	X	Nicheur possible dans les friches arbustives, les ronciers et dans les arbres en lisière	Habitats de reproduction	Modéré	Fort	Faible	ME1 ; ME2 ; MR2 ; MR8 ; MA2 ; MS1	Non significatif	Non significatif
	Fauvette grisette	2	/	X			Faible	Faible				
	Tarier pâtre	2	/	X			Modéré	Faible				
	Verdier d'Europe	4	/	X			Modéré	Fort				
Cortège d'espèces des milieux boisés	Buse variable	2	/	X	Nicheur possible au sein des boisements du site		Faible	Modéré	Faible	ME1 ; MR2 ; MR8 ; MA1 ; MS1 ; MS2	Non significatif	Non significatif
	Fauvette à tête noire	5	/	X			Faible	Modéré				
	Grimpereau des jardins	1	/	X			Faible	Modéré				
	Mésange bleue	1	/	X			Faible	Modéré				
	Mésange charbonnière	1	/	X			Faible	Modéré				
	Mésange nonnette	1	/	X			Faible	Modéré				
	Pic épeiche	2	/	X			Faible	Modéré				
	Pic épeichette	1	/	X			Modéré	Fort				
	Pic vert	1	/	X			Faible	Modéré				
	Pinson des arbres	4	/	X			Faible	Modéré				
	Pouillot véloce	3	/	X			Faible	Modéré				
	Roitelet à triple bandeau	1	/	X			Faible	Modéré				
	Rougegorge familier	1	/	X		Faible	Modéré					
	Troglodyte mignon	1	/	X		Faible	Modéré					
Cortège d'espèces liées à la carrière	Bergeronnette grise	2	/	X	Nicheur possible sur les falaises du site	Faible	Modéré	Faible	ME1 ; MR2 ; MR8 ; MS1	Non significatif	Non significatif	
	Grand-duc d'Europe	1	X	X		Modéré	Fort					
	Rougequeue noir	1	/	X		Faible	Modéré					
Espèces en alimentation	Bondrée apivore	1	X	X	Alimentation	Zone d'alimentation	Faible	Faible	Faible	ME1 ; MR2 ; MR8 ; MS1	Non significatif	Non significatif
	Épervier d'Europe	1	/	X			Faible	Faible				
	Faucon crécerelle	1	/	X			Faible	Faible				
	Hirondelle de fenêtre	40	/	X			Faible	Faible				
	Hirondelle rustique	9	/	X			Faible	Faible				
	Linotte mélodieuse	10	/	X			Faible	Faible				
	Milan royal	1	X	X			Faible	Faible				
	Serin cini	1	/	X			Modéré	Modéré				
	Chouette hulotte	1	/	X	A proximité	/	Faible	Faible	Faible		Non significatif	Non significatif

CORTEGE	NOM DE L'ESPECE / HABITAT	Nombre d'individus	STATUTS REGLEMENTAIRES		DONNEES CONCERNANT L'ESPECE			NIVEAU D'IMPACT		APPLICATION DES MESURES	NIVEAU D'IMPACT RESIDUEL	
			N 2000	PN	Statut biologique sur site / Surface de l'habitat (ha)	Intérêt du site pour l'espèce	Enjeu	PHASE TRAVAUX	PHASE EXPLOITATION		PHASE TRAVAUX	PHASE EXPLOITATION
Espèces contactées à proximité	Gobemouche noir	1	/	X	A proximité		Faible	Faible		ME1 ; MR2 ; MR8 ; MS1		
AMPHIBIENS												
Grenouille rousse		3	/	X	Reproduction au sein des zones humides du site	Habitat de reproduction	Modéré	Fort	Faible	ME1 ; MR1 ; MR2 ; MR3 ; MR4 ; MR6 ; MR7 ; MR8 ; MR9 ; MS1	Non significatif	Non significatif
Triton alpestre		3	/	X			Faible	Modéré				
Triton palmé		5	/	X			Faible	Modéré				
REPTILES												
Couleuvre verte et jaune		2	/	X	Reproduction possible au sein du site	Habitat de reproduction	Modéré	Fort	Faible	ME1 ; ME2 ; MR1 ; MR2 ; MR3 ; MR4 ; MR7 ; MR8 ; MR9 ; MS1	Non significatif	Non significatif
Lézard des murailles		18	/	X			Faible	Modéré				
MAMMIFERES TERRESTRES												
Chat forestier		1	/	X	Reproduction possible au sein du site	Habitat de reproduction	Modéré	Fort	Non significatif	ME1 ; MR1 ; MR2 ; MR3 ; MS1	Non significatif	Non significatif
CHIROPTERES												
Espèces arboricoles au moins une partie de l'année	Barbastelle d'Europe	/	X	X	Gite potentiel, alimentation, transit	Zone de gite, d'alimentation ou de transit	Modéré	Fort	Faible	ME1 ; MR2 ; MR8 ; MA1 ; MS1 ; MS2	Non significatif	Non significatif
	Murin d'Alcathoe	/	X	X			Faible	Modéré				
	Murin de Bechstein	/	X	X			Modéré	Fort				
	Murin de Brandt	/	X	X			Faible	Modéré				
	Murin de Daubenton	/	X	X			Faible	Modéré				
	Murin de Natterer	/	X	X			Faible	Fort				
	Noctule de Leisler	/	X	X			Modéré	Modéré				
	Oreillard gris	/	X	X			Faible	Modéré				
	Oreillard roux	/	X	X			Faible	Fort				
	Pipistrelle de Nathusius	/	X	X			Modéré	Modéré				
Pipistrelle pygmée	/	X	X	Faible			Modéré					
Espèces rupestres au moins une partie de l'année	Grand Murin	/	X	X			Faible	Faible				
	Grand Rhinolophe	/	X	X			Modéré	Faible				
	Minioptère de Schreibers	/	X	X			Modéré	Faible				
	Murin à oreilles échancrées	/	X	X			Faible	Faible				
	Murin de Bechstein	/	X	X			Modéré	Faible				
	Murin de Brandt	/	X	X			Faible	Faible				
	Murin de Daubenton	/	X	X			Faible	Faible				

CORTEGE	NOM DE L'ESPECE / HABITAT	Nombre d'individus	STATUTS REGLEMENTAIRES		DONNEES CONCERNANT L'ESPECE			NIVEAU D'IMPACT		APPLICATION DES MESURES	NIVEAU D'IMPACT RESIDUEL	
			N 2000	PN	Statut biologique sur site / Surface de l'habitat (ha)	Intérêt du site pour l'espèce	Enjeu	PHASE TRAVAUX	PHASE EXPLOITATION		PHASE TRAVAUX	PHASE EXPLOITATION
	Murin de Natterer	/	X	X			Faible	Faible				
	Oreillard gris	/	X	X			Faible	Faible				
	Oreillard roux	/	X	X			Faible	Faible				
	Petit Rhinolophe	/	X	X			Modéré	Faible				
	Pipistrelle de Kuhl	/	X	X			Faible	Faible				
	Vespère de Savi	/	X	X			Faible	Faible				
Espèces en alimentation	Pipistrelle commune	/	X	X	Alimentation, transit	Zone de chasse et de transit	Faible	Faible			Non significatif	Non significatif
	Sérotine commune	/	X	X			Faible	Faible				

Afin de répondre à l'ensemble des impacts liés au projet sur ces espèces, le dispositif suivant est proposé :

2 mesures d'évitement :

- **ME1** : Balisage de la zone travaux.
- **ME2** : Préservation du fourré arbustif favorable à la reproduction de l'avifaune et des reptiles.

9 mesures de réduction :

- **MR1** : Adaptation de la clôture pour préserver les continuités écologiques du site pour la petite faune.
- **MR2** : Adaptation du planning de travaux.
- **MR3** : Limitation de l'accès au chantier à la faune.
- **MR4** : Limitation des pollutions.
- **MR5** : Gestion des espèces exotiques envahissantes.
- **MR6** : Création d'une mare pour conserver les capacités d'accueil du site à la faune.
- **MR7** : Création d'hibernacula avec les arbres abattus sur site.
- **MR8** : Evitement des pièges mortels pour la faune.
- **MR9** : Limitation de la vitesse de circulation sur site.

3 mesures d'accompagnement :

- **MA1** : Installations pour améliorer la capacité d'accueil de la faune.

- **MA2** : Création d'un habitat végétalisé sous les panneaux photovoltaïques.
- **MA3** : Mise en place d'un pâturage extensif en phase exploitation.

2 mesures de suivi :

- **MS1** : Suivi écologique de chantier.
- **MS2** : Suivi de la recolonisation par la biodiversité.

L'ensemble de ces mesures suffit à éviter tout impact résiduel sur les espèces protégées présentes au sein de l'aire d'étude immédiate.

L'enjeu floristique est quant à lui faible et aucune espèce protégée nationale ou régionale n'a été contactée sur le site. Les habitats sont globalement en mauvais état de conservation. Un habitat de chênaie-charmaie classé d'intérêt communautaire est présent, toutefois aucun site Natura 2000 n'est situé à proximité immédiate de l'aire d'étude immédiate et l'habitat est dégradé par la présence de Robinier faux-acacia. **Il ne présente donc pas de contrainte réglementaire.**

Au regard de l'analyse du diagnostic écologique réalisé et du projet d'aménagement, nous concluons à l'absence d'impact significatif sur les espèces protégées et à enjeu du site.

4.4 INTEGRATION PAYSAGERE

Comme précisé au § 3.6 le site d'étude ne sera visible depuis aucun des 17 points de vue étudiés, en raison de la topographie locale et de la présence de barrières végétales. Ainsi, l'implantation du projet étant incluse dans la zone d'étude (voir Figure 17 ci-dessous), celui-ci ne sera donc pas visible.

L'impact paysager du projet d'implantation du parc photovoltaïque sur le site de Chambornay-lès-Bellevaux sera le même en phase exploitation qu'en phase travaux. Ainsi, l'impact temporaire, direct à court et l'impact permanent direct à long terme seront nuls depuis les abords du site.

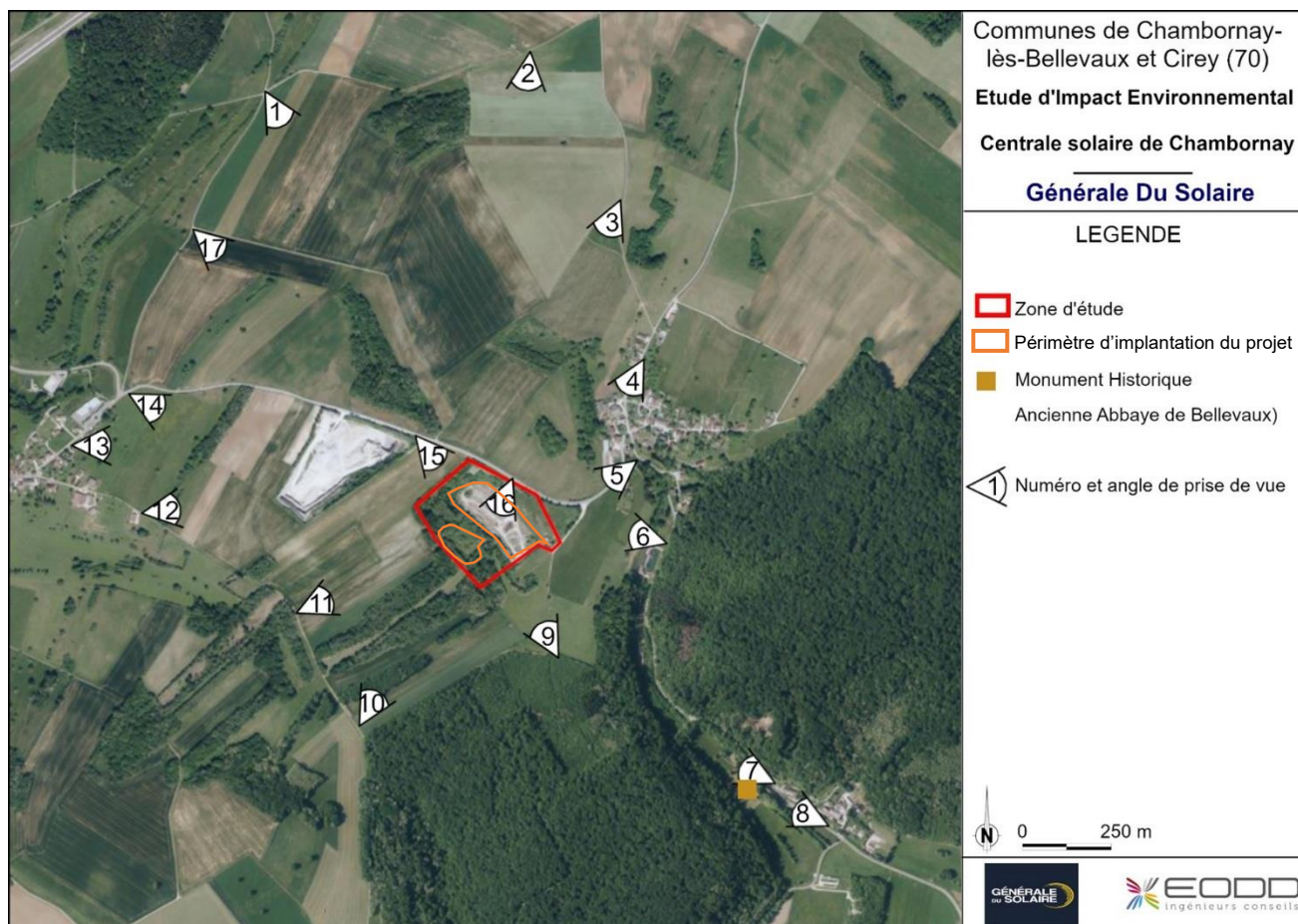


Figure 17 : localisation des points de vue du site d'étude et du périmètre d'implantation du projet

Sur la base des points de vue analysés dans aucun photomontage ne permettra d'apprécier le parc photovoltaïque dans son environnement. **Un photomontage est toutefois présenté ci-après à partir des abords immédiats du site**, depuis le point de vue n°16. Il permet d'illustrer l'insertion du projet dans son environnement (cf. Figure 18), mais il ne rend pas compte de l'impact paysager du projet étant donné que ce point de vue ne sera accessible qu'aux personnes autorisées à circuler sur le site.

Considérant qu'aucun point de vue environnant ne permet d'observer le projet, un **photomontage à partir d'une vue aérienne** est proposé pour compléter l'analyse paysagère (cf. Figure 18). Comme l'illustre ce photomontage le projet s'insère dans un écrin végétal et un contexte topographique bloquant toutes vues potentielles de celui-ci.



Figure 18 : vues actuelles et projetées (photomontages) du site

5. MESURES DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET PERFORMANCIEL

En 2010, la **loi Grenelle II** apporte des avancées au Code de l'environnement, notamment sur la réforme des études d'impacts.

L'article L. 122-3 du code de l'environnement modifié par l'article 230 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 précise que l'étude d'impact doit comprendre : « [...] *les mesures proportionnelles envisagées pour éviter, réduire et, lorsque c'est possible, compenser les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine ainsi qu'une présentation des principales modalités de suivi de ces mesures et du suivi de leurs effets sur l'environnement ou la santé humaine* ».

Cette obligation de présenter, au sein de l'étude d'impact, les modalités de suivi des mesures prises et du suivi de leurs effets sur l'environnement et la santé humaine n'était jusqu'alors obligatoire que pour des réglementations spécifiques (ICPE par exemple). Elle est désormais applicable à l'ensemble des projets.

Il est essentiel de **suivre l'évolution des aménagements réalisés dans le cadre des mesures**, afin d'évaluer leur efficacité, voire de les adapter le cas échéant. Ce suivi sera essentiellement basé sur la colonisation ou non des espèces ciblées (impactées) et sur l'évolution des habitats. Il pourra également mettre en évidence l'apparition d'autres espèces patrimoniales.

Il consistera donc en la **réalisation d'inventaires naturalistes plus ou moins détaillés en fonction des besoins**, et devra alors permettre de vérifier si les objectifs sont atteints, voire de procéder à d'éventuels ajustements dans la gestion. Toutefois, la réponse et l'évolution des milieux et des espèces face à une modification des pratiques de gestion sont rarement perceptibles dès la première année, c'est pourquoi il doit être réalisé un suivi sur plusieurs années.

Ce suivi devra également porter une attention particulière à **l'installation ou non d'espèces exotiques envahissantes**.

Globalement le suivi de l'ensemble des mesures devra se faire sur une **durée d'une vingtaine d'années**. Ils porteront sur le **suivi d'indicateurs** définis dans le cadre d'un **plan de gestion** des mesures compensatoires.

Un suivi par an à partir de l'année n+1 sera à prévoir pendant 5 ans puis un suivi tous les 5 ans. Ces suivis permettront de procéder à des ajustements si les impacts s'avèrent plus importants que prévus ou par exemple si les remises en état ne sont pas satisfaisantes. Le dernier passage permettra de conclure sur l'efficacité des mesures.

6. SANTE PUBLIQUE – VOLET SANITAIRE

Compte tenu notamment de l'absence de vecteur de transfert, l'exploitation de la centrale solaire n'engendre pas, en fonctionnement normal, de nuisances pouvant avoir des effets sur la santé de la population environnante.